

Éditorial : Changer de cap, vite !

Panorama
retraités et
retraites 2025

SOMMAIRE

1. Éditorial

Retraités, l'été de tous les dangers.

2. Actualité

Après la chute du gouvernement Bayrou...
Baromètre UNSA des retraités, c'est le moment de le faire vivre.

3. Actualité

Rupture du contrat social ?

4. Actualité

Panorama retraités et retraites 2025.

5. Actualité

Panorama retraités et retraites 2025
(suite).

5. Santé

Cures thermales moins remboursées pour
les malades en ALD ?

6. Santé

Zones de santé prioritaires.

Autonomie : On a encore oublié Papy et
Mamie !

7. Consommation

MaPrimeRénov' évolue en 2026.

Billet d'humeur

Le modèle et sa caricature...

8. Histoire

Les 80 ans de la Sécu.

Le Alf du mois.

Les pistes présentées par François Bayrou pour établir le budget 2026, avec un plan d'économies de 44 milliards supporté presque exclusivement par les salariés, les retraités, les chômeurs, les bénéficiaires de prestations sociales, voir par les malades, ont servi de déclencheur.

Très majoritairement, les Français qui avaient massivement rejeté la réforme Bornes en 2023, sont aussi nombreux à rejeter le doublement des franchises médicales, la perspective d'une année blanche entraînant le gel des salaires des fonctionnaires, des prestations sociales et des pensions de retraites.

Ils sont aussi nombreux à réclamer la justice fiscale et la taxation des gros patrimoines.

Ils sont aussi nombreux à demander des comptes quant aux aides attribuées aux entreprises sans réel contrôle de leur utilisation et de leur efficacité à préserver l'emploi, à reconstruire l'outil industriel.

Ces aides, qui sont distribuées sans conditions, sans contrôle et sans contreparties, sont payées majoritairement par nos impôts, et particulièrement par le plus injuste d'entre eux, la TVA.

Avant le premier mandat d'Emmanuel Macron, 92% de la TVA finançaient les services publics. Aujourd'hui, c'est moins de 46%. Le reste va aux entreprises, et pour partie dans la poche des actionnaires.

Résultat, la France est devenue le champion d'Europe pour le nombre de milliardaires, et dans le même temps 10 millions de Français, dont 2 millions de retraités vivent sous le seuil de pauvreté. Les retraités ne sont pas épargnés, particulièrement les femmes et les plus jeunes, puisque la pension moyenne des nouveaux retraités est inférieure de 7% à la moyenne des pensions !

Les retraités refusent massivement de subir de nouveaux prélèvements fiscaux quand les plus grandes fortunes seraient épargnées de tout effort significatif.

En témoignent les plus de 10 000 signatures recueillies par notre pétition pour le maintien de l'abattement fiscal des retraités.

Il faut changer de cap,

Cela passe par une profonde réforme fiscale, imposant une juste contribution aux plus grandes fortunes de ce pays.

Cela passe par une conditionnalité des aides aux entreprises, conditionnalité étayée sur des critères sociaux et environnementaux.

Cela passe par une relance de la consommation, principal moteur de notre économie, par la revalorisation des salaires, des pensions et des prestations sociales.

Cela passe par un arrêt des coups portés à la protection sociale et à l'assurance maladie, en cette année où nous célébrons les 80 ans de la Sécu !

Il faut changer de Cap, nous le disons depuis longtemps à l'UNSA, mais cette opinion est désormais majoritaire dans le pays.

Sébastien Lecornu, qui prétend changer de méthode, doit aussi changer d'objectif, et rompre définitivement avec la politique de l'offre, dont même ses concepteurs, à commencer par l'économiste Jean Pisani-Ferry, reconnaissent qu'elle a échoué. Il doit changer de Cap, et vite, sans quoi son projet politique connaîtra la même sanction que celui de ses prédécesseurs.



Claude Lassalvy

80 ANS



La Sécurité sociale,
le modèle solidaire d'avenir !

2 octobre

On se mobilise pour
changer de cap !

Béziers : 10 h 30

Bourse du travail

Montpellier : 10 h 30

Place Albert Ier

POUR ACCÉDER À LA
COMMUNICATION DE L'UNSA

RETRAITES, UN LIEN À

TÉLÉCHARGER :

<https://retraites.unsa.org/>

Sébastien Lecornu, fidèle d'entre les fidèles du président de la République, est devenu le cinquième premier ministre depuis la dissolution et le début de la XVIIème législature de la Cinquième République. Faut-il attendre de son gouvernement futur gouvernement, promis pour le début octobre, une politique en rupture avec les orientations très libérales, très favorables aux plus riches et aux plus grandes entreprises ?

Sébastien Lecornu avait d'abord parlé de rupture lors de son investiture, désormais, il ne parle... plus! Il avait évoqué des consultations pour ouvrir le dialogue. Les consultations avec les organisations syndicales, y compris (saluons l'effort) l'UNSA, n'ont abouti à rien, contraignant de ce fait les organisations syndicales à un nouvel appel unitaire à l'action le 2 octobre !

Les revendications sont claires, ce sont les mêmes que celles que nous portions le 18 septembre :

- L'abandon de l'ensemble du projet de budget et notamment le doublement des franchises médicales, l'année blanche (désindexation des pensions, des prestations sociales, des salaires des agent-es de la fonction publique et du budget des services publics), la suppression de 3000 postes de fonctionnaires et la réforme de l'assurance chômage.
- La justice fiscale, avec la mise en place de dispositifs qui taxent les gros patrimoines et les très hauts revenus, et contraignent le versement des dividendes ;
- La conditionnalité sociale et environnementale des aide publiques aux entreprises privées ;
- Des moyens budgétaires à la hauteur pour les services publics partout sur le territoire ;
- Une protection sociale de haut niveau et l'abandon du recul de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans ;
- Des investissements dans une transition écologique juste et la réindustrialisation de la France, et des mesures contre les licenciements.

Trois semaines après le refus de la confiance au gouvernement Bayrou, entraînant sa démission, Sébastien Lecornu investi premier ministre le 9 septembre, n'a toujours pas constitué son gouvernement. On nous le promet pour le début octobre, mais le mur de la date du 7 octobre, limite légale pour déposer un projet de budget, se rapproche à grande vitesse! Et nous nous orientons vers le risque d'une nouvelle loi spéciale, calque du budget 2025, pour répondre à la gestion des finances publiques et de la protection sociale! C'est une évidence, à la crise budgétaire, se superpose une crise politique. Le pays n'est plus gouverné !

Dans le même temps, le MEDEF, porte-parole des plus riches, se bunkérise dans la posture du refus total de tout effort fiscal qui pourrait affecter, bien modestement au demeurant, le patrimoine des plus riches. Lesquels ont pourtant vu leur fortune progresser de manière indécente au cours de la dernière décennie.

Les riches font sécession de l'intérêt commun, à commencer par le premier d'entre eux, Bernard Arnault, qui manie l'injure et la calomnie à l'encontre de Gabriel Zucman, oubliant que sa fortune n'est pas due à son génie, mais résulte du travail de ses salariés et du siphonage des comptes publics. Cela ne peut plus durer !

Baromètre UNSA des retraités 2025, c'est le moment de le faire vivre !

Notre enquête est ouverte depuis le 22 septembre et jusqu'au 24 octobre. Vous y avez répondu l'an dernier, nous vous invitons à renouveler l'initiative cette année.



Pourquoi ?

Pour faire la démonstration, à partir de votre expérience, que la situation des retraités se dégrade au fil des ans, comme en atteste le Panorama annuel de la DREES (voir pages 4 et 5).

Votre retraite n'est pas si difficile à vivre, tant mieux, mais autour de vous, des retraités sont à la peine, avec des pensions modestes, et des « restes pour vivre » limités. C'est aussi vers eux qu'il faut aller pour proposer cette enquête. Remplissez-là mais faites-là remplir aussi dans vos cercles familiaux, relationnels et dans votre voisinage. Les retraités pauvres ne sont pas si rares dans l'Hérault ! Donnons-leur la parole !

On fait comment ?

Sur tablette, téléphone ou ordinateur, avec le lien :

https://apps.unsa-education.com/qsts/q/barometre_retraites/ ou le QR code



Dans sa dernière intervention devant l'Assemblée Nationale, à propos de la jeunesse, l'encore Premier ministre François Bayrou déclarait le 8 septembre : « nous avons rompu le contrat de confiance entre générations qui est la base du contrat social ». Une nouvelle fois, il reprenait le discours de l'antagonisme entre générations, supposant qu'une population de vieux, homogènement favorisée, vivrait dans une aisance égoïste financée par l'effort des jeunes générations.

S'il nous a épargné le registre insultant et diffamatoire, des « boomers » qu'il accusait d'une posture « immorale », il a persisté dans la description d'une situation qui ne correspond pas à la réalité.

Les retraités, une population hétérogène.

D'une part, nous ne le répèterons jamais suffisamment, la population des retraités et des personnes âgées est loin d'être homogène. Notre département de l'Hérault en est la singulière illustration, si le taux de pauvreté chez les seniors de la Communauté d'agglomération Pays de l'Or enregistre un taux de pauvreté voisin de 5% chez les seniors, celui-ci atteint 20% dans les communautés de communes du Caroux-Minervois ou de la Montagne du Haut Languedoc. Assurément, ces retraités ne vivent pas la même retraite.

Plus généralement, rappelons que 11% des retraités français vivent sous le seuil de pauvreté (1288 euros pour une personne seule) soit près de deux millions de seniors inscrits de façon irréversible dans la précarité.

Rappelons que la retraite moyenne nette de 1451 € (donnée 2023) est supérieure au SMIC de seulement 10%.

Rappelons que la pension moyenne des nouveaux retraités est voisine du SMIC.

La situation des retraités est marquée par de réelles différences, certes moins fortes que chez les actifs, du fait des règles de distribution, mais qui ne permet pas d'envisager la population des retraités comme un corps social homogène. Dire aux retraités pauvres ou modestes qu'ils sont des privilégiés relève du mensonge et de l'insulte.



L'épargne des retraités, excessive ?

Un discours émerge à bas bruit chez les économistes libéraux, l'épargne des retraités est trop importante, et la revalorisation des pensions de 2024, aurait fini intégralement sur les livrets de caisse d'épargne et autres assurances vie. Comprenez, puisque ces sommes ont été épargnées, c'est que les retraités n'en avaient pas besoin, il était donc inutile d'augmenter leur pension.

Superbe sophisme que voilà. D'une part, épargne qui peut, et c'est loin d'être le cas de tous les seniors. D'autre part, ramenons les choses à la raison. Le rapport du Conseil d'Orientation des Retraites nous dit que le patrimoine des retraités français est supérieur de 50 000 euros en moyenne à celui de l'ensemble des Français. 50 000 euros, c'est souvent le fruit du travail d'une vie... Et c'est surtout une épargne de précaution pour pallier l'inexistence d'un vrai service public du Grand-Âge. Dit autrement, en s'appuyant sur le prix mensuel moyen d'un Ehpad défini par la CNSA à 2868 € (pour une chambre sans aide sociale), le supplément d'épargne permet à un retraité de se payer 18 mois d'Ehpad en fin de vie, l'assurance de ne pas (trop) peser sur le budget de ses enfants ou petits-enfants.

Les vraies ruptures du contrat social sont ailleurs :

Les fortes inégalités résultent de la politique de l'offre mise en place par Emmanuel Macron voici dix ans, laquelle s'est soldée par un échec retentissant et s'est traduite par un accroissement de la pauvreté. Les très riches ont fait sécession, leur fortune a plus que doublé en huit ans, et leur taux d'imposition, par le jeu de l'optimisation fiscale, est moindre que celui de contribuables moins favorisés. Les aides aux entreprises, généreusement distribuées à hauteur de 213 milliards d'euros, profitent d'abord aux plus puissantes, au détriment des PME. L'impôt sur les sociétés impacte plus durement les PME que les grands groupes.

La réponse des plus favorisés, président du MEDEF en tête, si prompts à demander des efforts aux autres, c'est la menace de l'exil fiscal, dont la réalité vient d'être démentie par une étude du Conseil d'Analyse Economique

C'est cette injustice sociale et fiscale qui a plongé notre pays dans la crise qu'il connaît. C'est cette injustice que ne supportent plus les Français.

L'argutie qui consiste à opposer les générations, outre le fait qu'elle relève de l'âgisme, ne tient pas ! Il faut en finir avec la politique de l'offre et imposer une profonde réforme fiscale, impactant les gros patrimoines et les grosses successions, pour relancer la consommation, principal moteur de l'économie, et apporter des réponses à la crise sociale et environnementale que nous traversons. Il y a urgence !

Le Panorama des retraités et retraites 2025 a été publié fin juillet 2025. Cette étude annuelle de la DREES permet de situer la situation des retraités et de combattre quelques idées fausses véhiculées ici ou là. Certes, les données de référence sont un peu datées puisque pour l'édition 2025, elles datent de décembre 2023, mais elles apportent de précieux renseignements sur l'évolution de la situation des retraités au fil des ans.

Voici les premiers éléments de cette étude:

Combien de retraités en 2023 ?

Le nombre de retraités percevant une pension de droit direct s'élevait en décembre 2023 à 17,2 millions, soit une progression de 200 000 par rapport à 2022.

A ce nombre, il faut ajouter 884 000 personnes percevant une pension de droit dérivé (réversion) et uniquement cette pension, soit un total de 18,08 millions de retraités.

Quelle est la pension moyenne des retraités ?

Fin 2023, la pension moyenne brute des retraités s'élevait à 1666 euros, soit 1541 euros net après prélèvements sociaux. A titre de comparaison, le SMIC net s'élevait au 1er janvier 2024 à 1398 euros.

La pension brute moyenne perçue par les femmes s'élevait à 1306 euros. Le montant de la pension de droit direct des femmes est inférieur de 38 % à celui des hommes.

Pour les nouveaux retraités, le niveau de pension moyen est inférieur à la moyenne des pensions de l'ensemble des retraités, il s'élève 1557 euros brut, soit 1435 euros net des prélèvements sociaux. Cette tendance à la baisse, enregistré depuis plus de huit ans se confirme d'année en année.

**Pension moyenne
nette en 2023 :**

1541 €

**Pension moyenne
des nouveaux
retraités en 2023 :**
1435 €

Quelle est l'évolution des pensions ?

Le montant moyen de la pension de retraite a diminué en euros constants entre 2017 et 2023, qu'il soit brut (-3,8 % en euros constants) ou net (-1,9 %). Cette diminution s'explique, d'une part, par les revalorisations ponctuellement inférieures à l'inflation depuis cette date dans certains régimes (Agirc-Arrco en particulier) et, d'autre part, par le décalage temporel avec lequel intervient la revalorisation des pensions dans un contexte d'accélération des prix jusque fin 2022.

Entre 2022 et 2023, le montant brut de la pension moyenne a diminué de 1,2% en euros constants (hors inflation). De quoi démentir l'argument qui prétend que les retraités n'ont pas subi d'érosion de leur pension.

**Évolution de la
pension brute :**
-3.8% en 5ans

Les minima de pension :

En 2023, 37% des retraités de droit direct sont bénéficiaires d'un minimum de pension, Minimum Contributif ou Minimum Garanti (Fonction Publique).

Au régime général, un retraité sur six relève du Minimum Contributif, à la Fonction Publique, un quart des retraités bénéficiaires d'une pension CNRACL (Fonction Publique Territoriale ou Hospitalière) relève du Minimum Garanti.

A titre d'exemple, pour la génération 1953, un retraité percevant un minimum de pension dans son régime principal percevait 840 euros de pension.

Les femmes sont sur-représentées parmi les bénéficiaires de minima de pension pour la génération témoin de 1953, 34% des femmes relevaient de minima de pension contre 15% des hommes.

**37% des retraités
perçoivent un
minimum de
pension.**

**Niveau de vie médian
des retraités : 2030 €,
identique à celui de
l'ensemble des Français**

Quel est le niveau de vie des retraités comparé à celui de l'ensemble de la population ?

Le niveau de vie médian (la moitié des retraités se situe en dessous, l'autre moitié au-dessus) des retraités se situe à 2030 euros, exactement au même niveau que celui de l'ensemble de la population.

Actualité Panorama : Retraités et retraites 2025

Quel est l'âge de départ à la retraite ?

Fin 2023, l'âge moyen de départ à la retraite est de 62 ans et 9 mois. Les femmes partent en moyenne 8 mois après les hommes : 63 ans et 1 mois pour les premières et 62 ans et 4 mois pour les seconds. L'âge moyen de départ à la retraite a augmenté de 2 ans et 3 mois depuis 2010, suite aux réformes relevant l'âge d'ouverture des droits et au durcissement des règles de décote.

28 000 personnes en retraite progressive dont 68% de femmes.

Cumul emploi retraite et retraite progressive ?

En 2023, 606 000 assurés cumulent une pension de retraite et une activité. Parmi eux, les assurés en retraite progressive représentent 28 000 personnes à la fin de l'année. Ce dispositif est plébiscité par les femmes qui représentent 68% des bénéficiaires, mais il demeure marginal, essentiellement parce qu'il ne constitue pas un droit, mais suppose l'accord de l'employeur.

Les bénéficiaires de minimum vieillesse : ASPA ou ASV

732 000 personnes bénéficiaient en 2023 du minimum vieillesse. Ce nombre est en progression de 4,6% par rapport à 2022.

Parmi ces personnes on compte 70 080 nouveaux allocataires, soit une progression de 5,1% par rapport à 2022.

L'allocation moyenne s'élevait à 499 € en 2023 pour l'ASP et 445 euros pour l'AVS.

Plus des trois quarts (77 %) des bénéficiaires du minimum vieillesse sont des personnes isolées, et 66 % de ces dernières sont des femmes. Plus de la moitié des allocataires du minimum vieillesse (51 %) sont des femmes seules (célibataires, veuves ou divorcées).

**732 000 bénéficiaires du minimum vieillesse, dont 10% de nouveaux allocataires .
Montant moyen de l'ASPA perçue :
499 €**



Nos premières remarques :

La pension moyenne se situe à un niveau modeste, pour 2023 à 110% du SMIC.

La retraite moyenne des femmes, de 38% inférieure à celle des hommes, tangente le seuil de pauvreté (même si nous ne disposons pas de son montant net).

Les pensions progressent moins vite que les prix, avec une érosion persistante de leur niveau au fil des ans.

Les nouveaux retraités sont plus pauvres que leurs aînés.

Le niveau de vie médian des retraités se situe au niveau exact de celui de la population.

L'âge de départ à la retraite se relève d'année en année.

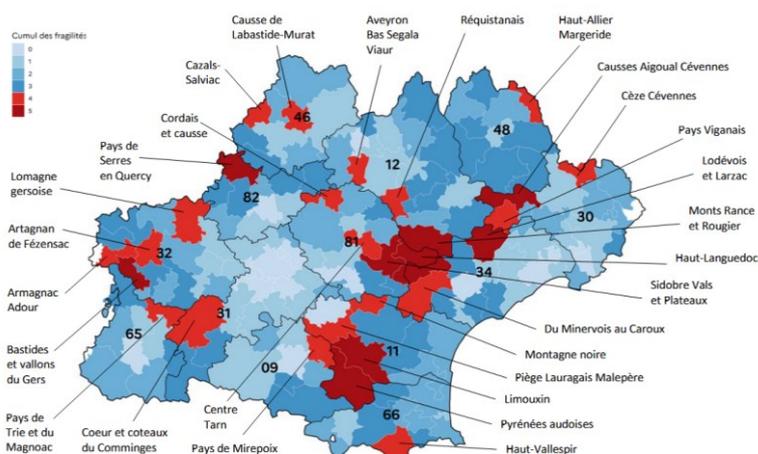
Le nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse progresse d'année en année, le profil de ces bénéficiaires correspond à celui que nous avons identifié comme retraité pauvre : une femme qui vit seule.

Santé

Les cures thermales plus chères pour les malades en affections de longue durée (ALD) ?

Un projet de décret prévoit la suppression de l'exonération du ticket modérateur pour les cures thermales des malades en ALD. Ceux-ci, qui bénéficient pour l'heure d'une prise en charge de ces soins à 100% devraient en assumer 35%. Cela concerne, entre autres, les malades du cancer pour lesquels ces soins peuvent présenter une réelle utilité. Cette mesure peut aussi déstabiliser un secteur économique important dans notre région qui repose sur le thermalisme, à Balaruc-les-bains comme à Lamalou-les-bains.

Si l'efficacité de ces cures doit être remise en cause, cela passe par un débat national, pas par une mesure hâtive, adoptée par un gouvernement démissionnaire, qui choisit de faire porter l'effort sur ceux qui souffrent déjà de handicaps, d'invalidités ou de maladies chroniques.



L'Agence Régionale de Santé Occitanie a communiqué les 28 zones à précarité médicale de la région.

Sans surprise pour l'Hérault, il s'agit des Communautés de communes de l'ouest et du nord du département : Caroux et minervois, Haut-Languedoc, Lodévois- Larzac.

Ce sont aussi les zones pour lesquelles nous avons repéré une difficulté pour accéder aux services d'urgences, ces services étant souvent assurés par des médecins correspondants du SAMU (MCS), un pis-aller pour pallier les défaillances du maillage territorial.

Dans ces 151 zones, dont les trois zones héraultaises, les médecins volontaires consacreront jusqu'à deux jours de consultations par mois dans ces zones prioritaires.

Les patients pourront obtenir un rendez-vous rapide, avec un outil national dédié ; les consultations seront facturées sans dépassement d'honoraires.

Des aides sont prévues pour accompagner les médecins volontaires :

Des solutions de remplacement pour les médecins leur permettront d'assurer la continuité des soins dans leurs cabinets.

Ils disposeront d'outils pratiques et du support des assistants médicaux déjà présents dans les lieux de soins.

Leur investissement sera reconnu à travers une indemnisation forfaitaire de 200 € par jour (en plus du paiement des consultations réalisées) qui pourra être versée dès les premières journées de solidarités réalisées en septembre.

Ce dispositif devient effectif depuis septembre 2025.

Notre avis :

Ce dispositif d'urgence est une réponse très parcellaire aux immenses besoins que l'on rencontre dans les déserts médicaux. Il est ciblé sur les médecins généralistes.

Or notre enquête de 2024 l'avait souligné, dans les déserts médicaux, l'accès aux médecins spécialiste est encore plus complexe que l'accès aux généralistes.

Cette mesure est une mesure d'évitement, pour contourner les règles d'installation plus contraignantes contenues dans la proposition de loi Garraud dont l'article 1 instaure une régulation de l'installation des médecins par autorisation préalable des ARS après avis du conseil départemental de l'Ordre. Cette autorisation étant automatique dans les zones sous-dotées et conditionnée ailleurs.

Autonomie On a encore oublié papy et mamie !

Le numéro de septembre-octobre du magazine du département Mon Hérault, est abondamment diffusé dans nos boîtes aux lettres en ce début septembre. Sa périodicité bimestrielle couvre aussi le mois d'octobre. On le sait, octobre, c'est le mois des personnes âgées, c'est le mois de la semaine bleue. On vous rappelle le thème retenu pour 2025 : « Vieillir, une force à partager »... On le rappelle aussi aux rédacteurs de la revue du Conseil départemental, parce que concernant les personnes âgées, on n'a pas trouvé, dans les 32 pages de la publication, une ligne qui leur soit consacrée... On forme le souhait que cela relève plus de l'oubli que de l'indifférence...

Certes, les sujets traités, rentrée scolaire, lutte contre les violences faites aux femmes, valorisation des filières bio et de l'agro-écologie, apparaissent comme des questions d'importance. Mais avec 156 000 personnes de plus de 75 ans dans le département, alors que la prévention de la perte d'autonomie est l'un des grands enjeux de la politique départementale, cet oubli nous semble regrettable.

Vilipendés par François Bayrou, oubliés par Kléber Mesquida, les boomers ne sont pas à la fête ! Et pourtant, comme le dit le thème de la semaine bleue, ils peuvent encore présenter quelques utilités, dans l'investissement bénévole par exemple. Mettre en lumière ces mérites par quelques exemples, serait une belle manière de combattre l'âgisme et d'encourager les solidarités entre générations... Dans le prochain numéro, peut-être ?



MaPrimeRénov' évolue en 2026

Si le gouvernement a confirmé la reconduction de MaPrimeRénov' pour l'année 2026, les conditions pour obtenir certaines aides sont durcies

Les monogestes sont durcis, mais prolongés :

On entend par monogeste, une seule opération d'isolation, par exemple, changer ses menuiseries, à l'exclusion de toute autre opération visant à améliorer l'isolation du logement.

En 2026 le périmètre d'interventions retenu sera réduit :

L'isolation des murs (intérieure ou extérieure) ne sera plus financée isolément.

Les chaudières biomasse (bois, granulés) seront exclues de la prime, sauf en cas de rénovation globale.

Les isolations de combles et des planchers bas restent éligibles en monogeste.

Le DPE (diagnostic de performance énergétique) bientôt à nouveau obligatoire :

À compter du 1er janvier 2026, le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) redevient obligatoire pour toute demande de prime, notamment en monogeste.

Une revalorisation passive des logements à l'électricité :

Un changement réglementaire des coefficients de calcul du DPE sera appliqué début 2026. Le coefficient primaire de l'électricité passera de 2,3 à 1,9, entraînant une reclassification automatique à la hausse d'environ 47 % des logements chauffés à l'électricité, dont 850 000 sortiraient du statut de "passoire thermique" (F, voire G).

Cette mesure, très discutable, arrange les papiers des bailleurs de mauvais logements, et contredit une réelle politique d'amélioration de l'habitat en vue de son adaptation aux changements climatiques. Cette mise à jour impactera l'éligibilité à MaPrimeRénov' : certains logements auparavant éligibles ne le seront plus, tandis que d'autres pourraient bénéficier d'une meilleure étiquette sans travaux.

L'année 2026 marque un tournant pour MaPrimeRénov' : le dispositif reste opérationnel mais devient plus sélectif. Les rénovations isolées verront leur éligibilité réduite, tandis que le DPE redevient un prérequis. Modifier le calcul du DPE pour les logements électriques vient également modifier le système, avec des effets visibles sans travaux. Pour les propriétaires, il peut être intéressant d'anticiper certaines demandes, notamment pour les travaux à réaliser avant les nouvelles restrictions.



Le modèle et sa caricature...

En surjouant la dramatisation, dans ses différentes communications de la fin de l'été, François Bayrou, dont la modestie n'est sans doute pas la qualité première, s'est volontiers comparé à Pierre Mendès-France, qui représente dans l'histoire politique du siècle écoulé, un modèle en termes de rigueur et d'efficacité.

Relevons le défi, sous la forme du jeu des cinq erreurs, et relevons les différences, entre le modèle et son prétendu reflet :

La durée : Mendès-France a gouverné pendant sept mois, Bayrou pendant neuf, mais pour quel résultat ?

Le projet : Celui de Mendès-France était d'inspiration résolument keynésienne, celui de Bayrou, lourd de régression sociale, aurait pu aisément être comparé aux décrets lois de Pierre Laval, et s'inscrivait dans une logique très conservatrice, dure aux petites gens, indolore pour les plus favorisés...

L'action : En sept mois, Mendès-France a mis fin à la guerre d'Indochine, reconnu l'autonomie de la Tunisie, obtenu de l'Assemblée le vote de pouvoirs spéciaux au gouvernement en matière d'économie pour mener à bien l'expansion économique.

En neuf mois, François Bayrou a mis en place un conclave des retraites qui n'a abouti à rien, et élaboré un projet de budget qui a conduit à sa chute.

La communication : Mendès France innova dans la communication en instaurant un rendez-vous hebdomadaire radiodiffusé, les causeries au coin du feu du samedi. Ce qui lui valut la confiance de la population, mais la défiance des élus.

Pâle copie, au cours de l'été 2025, François Bayrou lance la chaîne FB direct sur YouTube, avec la prétention d'établir un lien direct avec les Français. Résultat : 85% d'entre eux lui refusent leur confiance.

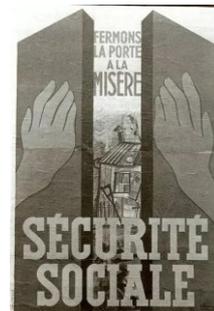
Le rapport aux institutions : Pierre-Mendès France, fervent démocrate, a toujours marqué sa défiance à la Cinquième République, et à l'extrême présidentialisation du pouvoir.

François Bayrou, dans sa brève gouvernance, a fait usage deux fois de l'article 49.3, pièce fondamentale de la Constitution de la Cinquième République, dont l'objectif est d'empêcher les parlementaires de conserver une position de neutralité sur un texte impopulaire.

François Bayrou, en 8 mois et 25 jours, aura surtout rappelé aux Français qui l'auraient oublié, (même si certains d'entre nous se souviennent de son passage calamiteux rue de Grenelle dans les années 90 du siècle précédent), que sa suffisance n'a d'égale que ses insuffisances. Formons le souhait que son successeur face preuve de moins d'arrogance et de plus d'attention aux attentes de ses concitoyens.

C.L.





Il y a 80 ans, le 19 octobre 1945, le Gouvernement provisoire de la République française institue officiellement, par ordonnance, le régime général de la Sécurité sociale qui a été dessiné et sera effectivement mis en place par le ministre du Travail Ambroise Croizat et le haut fonctionnaire Pierre Laroque. Bouleversant la logique des anciennes assurances sociales parcellaires patronales, ils créent avec les militants de la CGT réunifiée un régime général unifié, universel, et géré par les travailleurs eux-mêmes. La sécurité sociale devient un fondement du système social public et de l'économie française contemporaine assise sur les cotisations sociales prélevées sur les salaires et non sur l'impôt comme dans le système beveridgien en vigueur au Royaume Uni.

Ambroise Croizat met en place un régime général de couverture sociale qui non seulement mutualise une part importante de la valeur produite par le travail, mais qui en confie aussi la gestion aux travailleurs eux-mêmes. Il n'invente pas la sécurité sociale, dont les éléments existent déjà ; il rassemble en une seule caisse toutes les formes antérieures d'assurance sociale et finance l'ensemble par une cotisation interprofessionnelle à taux unique. Ainsi, les allocations familiales, l'assurance-maladie, les retraites et la couverture des accidents du travail ne dépendent ni de l'État ni du patronat, mais d'une caisse gérée par des représentants syndicaux. Avec Pierre Laroque, il supervise l'installation du nouveau système unifié en lieu et place du millefeuille préexistant (couvertures par profession, par branche, par catégorie de salariés, par type de risque, auxquelles s'ajoutaient les mutuelles et les caisses syndicales et patronales).



Même si elle a beaucoup évolué depuis, notamment dans sa gestion, la Sécurité sociale que nous connaissons est l'héritière directe des ordonnances d'octobre 1945.

L'UNSA a marqué cet anniversaire en organisant un colloque le 30 septembre sur le thème « 80 ans de la Sécurité sociale avec l'UNSA », dans les locaux de la MGEN à Paris.

Le Alf du mois !

DES ADIEUX TOUCHANTS



ON VA COMMENCER PAR RÉGLER L'AFFAIRE BETHARRAM !



Abonnement à Info UNSA Retraités 34

Cette lettre est envoyée à tous les retraités de l'Hérault adhérant à un syndicat de l'UNSA et dont nous avons connaissance d'une adresse électronique. Nous invitons les destinataires à faire connaître cette publication autour d'eux, notamment à des collègues qui ne l'auraient éventuellement pas reçue ou à des salariés susceptibles d'être retraités dans quelques mois ou années. Pour s'y abonner, les syndiqués doivent écrire :

- par courrier postal à : UD UNSA 34, 474, Allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier
- par courrier électronique à : retraites.ud34@unsa.org

UNSA Retraités 34 Maison des Syndicats 474 Allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier

Délégué départemental: Jean-Luc Vaïsse

Responsable Lettre en ligne Info Unsa Retraités 34 : Claude Lassalvy